

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 07 Avril 2016 à 18h00

Salle Achille BEX

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle Achille Bex, après convocation légale le 30 mars 2016, sous la Présidence de Monsieur Antoine MARTINEZ, Maire.

Étaient présents :

Mmes LACROIX-PEGURIER Marie-Élisabeth, LOSMA Rose Marie, LAVASTRE Marie Hélène, TOUET Magalie, Mrs BENAZECH Jacques, BARSSE Francis, MONTCHAUZOU Alain, adjoints.

Mmes, LEDUC-LAURENS Christiane, LOPEZ Martine, CARRETIER Evelyne, MARCH-DESJARDIN Antoinette, BOUVIER Sylvie, DUMONT-CITTERIO Lucienne.

Mrs MATHIEU Pierre, CLAVERIA André, FUMAT Jean Louis, MAHIEU Grégory, RAMIRER Régis, TELLO Jacky, GESP Alexandre, conseillers municipaux.

Absents excusé:

LAFFONT Cécile

GONZALES-BRUSQ Catherine

MOULIN Jean-François

BALERIN Jean-Paul

Procurations :

AUBERT Richard

à

MARTINEZ Antoine

SALVIGNOL Caroline

à

BARSSE Francis

RODIER Paul

à

MONTCHAUZOU Alain

DORADO-HIREL Valérie

à

RAMIRER Régis

A la majorité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

➡ 23 questions sont portées à l'ordre du jour

➡ 1 question complémentaire est portée à l'ordre du jour

Question n°1

Objet : Vote des Taux d'Imposition pour l'année 2016

Conformément à ce qui a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter (0 %) les taux d'imposition **pour l'exercice 2016** de les adopter de la façon suivante :

Pour mémoire, les taux de 2015 :

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé pour l'année 2016 les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les taux 2016 de la manière suivante :

Commune

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

VOTE : UNANIMITE

Question n°2

Objet : **Budget Primitif : Budget Principal 2016**
Affectation de résultat du Budget principal 2015

Lors du Conseil Municipal du 15 mars 2016, nous avons voté le Compte Administratif 2015 du Budget Général

Aujourd'hui, suite à ce vote, il apparaît **un résultat de fonctionnement de 2 144 309 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :**

Recettes d'Investissement :

Compte 1068 :
Excédent de Fonctionnement capitalisé **1 444 309 €**

Recettes de Fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de Fonctionnement reporté **700 000 €**

VOTE : UNANIMITE

Question n° 3

Objet : Budget Primitif : Budget Principal 2016 – Document 1

Je vous indique que le budget Principal Primitif 2016 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **15 228 400.30 €**.

Le budget primitif 2016 propose :

En Fonctionnement

		Dépenses	9.019.131 €
011	Charges à caractère général		1.821.421,68 €
012	Charges de Personnel		4.280.205,00 €
014	Atténuation de produits		50.000,00 €
65	Autres charges de gestion courante		937 004,32 €
66	Charges financières		322.000,00 €
67	Charges exceptionnelles		8.500,00 €
023	Virement à la section d'investissement		900.000,00 €
042	Opérations Ordres - Amortissements		700.000,00 €
		Recettes	9.019.131 €
70	Produits des services		240.800,00 €
73	Impôts et taxes		5.629.896,00 €
74	Dotations, subventions et Participations		1.397.347,00 €
75	Autres produits de gestion courante		100.000,00 €
013	Atténuation de charges		530.000,00 €
77	Produits exceptionnels		252.000,00 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie		80.000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		700.000,00 €
	Report Excédent Réserve Foncières		89.088,00 €

En Investissement

		Dépenses	6 209.269,30€
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)		332.500,00 €
204	Subventions d'équipement versées (Parc Régional)		9.777,00 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)		1.315.938,24 €
23	Immobilisations en cours (travaux)		3.050.651,06 €
16	Remboursement capital des emprunts		733.000,00 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie		80.000,00 €
001	Solde négatif reporté		687.403,00 €

Recettes		6.209.269,30 €
13	Subventions d'équipement	1.984.460,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	750.000,00 €
10	Dotations	300.000,00 €
1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	1.444.309,00 €
024	Produits des cessions	130.500,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	900.000,00 €
040	Opérations Ordres - Amortissements	700.000,00 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- **d'approuver le budget primitif 2016 ainsi présenté.**

DEBAT :

Monsieur Jacquy TELLO signale que le budget est fragile mais correct, différents facteurs entrent en ligne de compte comme le désengagement de l'Etat, la paupérisation et la baisse des salaires.

Cependant le groupe opposition de gauche est en parfait accord avec le budget et les investissements de la commune.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 4

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe « Campotel » 2016
Affectation de résultat 2015 du Budget Annexe « Campotel »

Lors du Conseil Municipal du 15 mars 2016, nous avons voté le Compte Administratif 2015 du budget Campotel.

Suite à ce vote il apparaît un résultat de fonctionnement de : **4.886,02 €.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- de reporter ce résultat de fonctionnement 2015 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 4.886,02 €

VOTE : UNANIMITE

Question n° 5

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe « Campotel » 2016 – Document n°2

Je vous indique que le budget primitif 2016 du Campotel s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **155 831.25€**

Le budget primitif 2016 propose :

En Fonctionnement

	Dépenses	104.586,02 €
011 Charges à caractère général	36.050,00 €	
012 Charges de personnel	35.386,02 €	
014 Atténuation de Produits	1.700,00 €	
65 Autres charges de Gestions courante	0.00 €	
66 Charges Financières	800,00 €	
67 Charges exceptionnelles	250,00€	
042 Opération d'ordre - Amortissements	30.400,00 €	
	Recettes	104.586,02 €
70 Produits des services et des domaines	98.000,00 €	
73 Impôts et taxes	1700,00 €	
002 Excédent de Fonctionnement reporté taxe de séjour 1000€	4.886,02 €	

En Investissement

	Dépenses	51.245,23 €
20 Immobilisations Incorporelles	15.000,00 €	
21 Immobilisations corporelles	3.700,00 €	
23 Immobilisations en cours	21.545,23 €	
16 Emprunts et dettes	11.000,00 €	
	Recettes	51.245,23 €
040 Opération d'ordre - Amortissements	30.400,00 €	
001 Solde positif reporté	20.845,23 €	

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document joint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2016 ainsi présenté.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 6

Objet : **Budget Primitif** :Budget Annexe « Hôtel d'Activités Économiques » 2016
Affectation de résultat 2015 du budget annexe

Lors du Conseil Municipal du 15 mars 2016, nous avons voté le Compte Administratif 2015 du budget « Hôtel d'Activités Economiques ».

Suite à ce vote il apparaît un **résultat de fonctionnement de 89.853,30 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **de reporter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :**

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 69.414,99 €

Recettes d'investissement

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement Capitalisé 20.348,31 €

VOTE : UNANIMITE

Question n° 7

Objet : **Budget Primitif** : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Économiques » 2016
Document n°3

Je vous indique que le budget primitif 2016 du budget annexe «Hôtel d'Activités Economiques» s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **542 371,72 €**

Le budget primitif 2016 propose

En Fonctionnement

	Dépenses	346.636,99 €
011 Charges à caractère général	61.823,78 €	
012 Charges de personnel	35.000,00 €	
65 Autres Charges gestion courante	00,00 €	
66 Charges Financières	92.642,21 €	
67 Charges Exceptionnelles	500,00 €	
023 Virement à la section Investissement	24.671,00 €	
042 Opérations Ordres - Amortissements	132.000,00 €	
	Recettes	346.636,99 €
70 Produits des services et des domaines	18.470,00 €	
75 Autres produits de gestion	258.752,00 €	
002 Excédent de Fonctionnement reporté	69.414,99 €	

En Investissement

	Dépenses	195.734,73 €
23 Immobilisations en cours	50.000,00 €	
16 Emprunts et dettes	125.386,42 €	
001 Solde négatif reporté	20.348,31 €	
	Recettes	195.734,73 €
1068 Excédent de Fonctionnement Capitalisé	20.348,31 €	
021 Virement de la Section de Fonctionnement	24.671,00 €	
040 Opérations Ordres - Amortissements	131.040,09 €	
001 Solde positif reporté	19.675,33 €	

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- d'approuver le budget primitif 2016 ainsi présenté.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 8

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe de l'Eau 2016
Affectation de résultat du Budget Annexe de l'eau 2015

Suite à ce vote du compte administratif 2015, il apparaît un résultat de fonctionnement de :
190 256,85 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé : **1 500,00 €HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :
Excédent de fonctionnement reporté : **188 756,85 €HT**

VOTE : UNANIMITE

Question n° 9

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe de l'Eau 2016
Document n°4

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2016 du **budget de l'eau** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2016 du **Service de l'Eau** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015 +DM	CA 2015	BP 2016
011	Charges à caractère général	228 700,00	164 606,78	223 500,00
012	Charges du personnel	220 000,00	200 000,00	220 000,00
65	Autres charges gestion courante	47 300,00	46 058,87	32 126,35
Total des dépenses de Gestion courante		496 000,00	410 665,65	475 626,35
66	Charges financières	72 000,00	66 847,16	76 500,00
67	Charges exceptionnelles	610 000,00	557 993,43	580 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		682 000,00	624 840,59	656 500,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	119 356,45	126 843,65
023	Virement à la section d'investissement	70 500,00	0,00	43 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		190 500,00	119 356,45	169 843,65
Total des dépenses de Fonctionnement		1 368 500,00	1 154 862,69	1 301 970,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 368 500,00	1 154 862,69	1 301 970,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **1 301 970,00 €HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015 +DM	CA 2015	BP 2016
70	Vente de produits de l'exploitation	1 061 005,27	1 041 641,80	1 011 000,00
75	Autres produits de Gestion	25 000,00	23 788,50	15 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 086 005,27	1 065 430,30	1 026 000,00
77	Produits exceptionnels	50,00	942,38	93,15
Total des recettes réelles de fonctionnement		50,00	942,38	93,15
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	107 620,00	103 922,13	87 120,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		107 620,00	103 922,13	87 120,00
Total des recettes de Fonctionnement		1 193 675,27	1 170 294,81	1 113 213,15
Résultat reporté		174 824,73	174 824,73	188 756,85
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 368 500,00	1 345 119,54	1 301 970,00

Ce qui donne un total de recettes de : **1 301 970,00 €HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015 +DM	CA 2015	RAR 2015	BP 2016
16	Emprunts et Dettes	64 000,00	62 226,66	0,00	74 600,00
	Total des Dépenses financières	64 000,00	62 226,66	0,00	74 600,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00	80 000,00
21	Immobilisations corporelles	28 000,00	4 882,78	0,00	32 632,03
23	Immobilisations en cours	283 116,02	101 150,80	64 000,00	461 145,00
	Total des Opérations d'équipement	326 116,02	106 033,58	64 000,00	573 777,03
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	107 620,00	103 922,13	0,00	87 120,00
041	Régularisation Amortissements	13 086,93	13 086,93	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	120 706,93	117 009,06	0,00	87 120,00
	Total des dépenses d'investissement	510 822,95	285 269,30	64 000,00	735 497,03
	<i>Résultat reporté</i>	352 677,05	352 677,05	0,00	111 502,97
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	863 500,00	637 946,35	64 000,00	847 000,00

Ce qui donne un total de dépenses de :

847 000 €HT

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015 +DM	CA 2015	RAR 2015	BP 2016
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
13	Subventions investissement	73 206,00	7 500,00	0,00	219 656,00
16	Produits des emprunts	585 207,07	385 000,00	176 000,00	456 000,35
	Total des recettes financières	658 413,07	392 500,00	176 000,00	675 656,35
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	119 356,45	0,00	126 843,65
021	Virement de la section d'exploitation	70 500,00	0,00	0,00	43 000,00
041	Régularisation Amortissements	13 086,93	13 086,93	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	203 586,93	132 443,38	0,00	169 843,65
	Total des recettes d'Investissement	863 500,00	526 443,38	176 000,00	847 000,00
	<i>Résultat reporté</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	863 500,00	526 443,38	176 000,00	847 000,00

Ce qui donne un total de recettes de :

847 000 €HT

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir

- approuver le budget primitif 2016 du *Service de l'Eau* ainsi présenté.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 10

Objet : **Budget Primitif : Budget Annexe de l'Assainissement 2016**

Affectation de résultat du budget annexe de l'assainissement 2015

Suite au vote du compte administratif 2015, il apparaît un résultat de fonctionnement de :
46 331,03 €HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :**

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : **1 000,00€HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté : **45 331,03 €HT**

VOTE : UNANIMITE

Question n° 11

Objet : **Budget Primitif :** Budget Annexe de l'Assainissement 2016
Document n°5

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2016 du **budget de l'assainissement** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2016 du **Service de l'Assainissement** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016
011	Charges à caractère général	427 100,00	349 100,30	406 200,00
012	Charges du personnel	5 000,00	4 485,00	2 000,00
65	Autres charges gestion courante	25 000,00	23 788,50	15 000,00
Total des dépenses de Gestion courante		457 100,00	377 373,80	423 200,00
66	Charges financières	99 500,00	98 498,49	102 000,00
67	Charges exceptionnelles	368 000,00	0,00	355 008,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement		467 500,00	98 498,49	457 008,27
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	142 000,00	141 936,09	149 241,73
023	Virement à la section d'investissement	10 000,00	0,00	5 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		152 000,00	141 936,09	154 241,73
Total des dépenses de Fonctionnement		1 076 600,00	617 808,38	1 034 450,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 076 600,00	617 808,38	1 034 450,00
--	---------------------	-------------------	---------------------

Ce qui donne un total de dépenses de : **1 034 450,00 €HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015	CA 2015	BP 2016
70	Vente de produits de l'exploitation	572 000,00	549 690,96	548 000,00
74	Subventions d'exploitation	354 000,00	25 978,17	356 611,23
Total des recettes de gestion courante		926 000,00	575 669,13	904 611,23
75	Produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	58 507,74	1 926,00	58 507,74
Total des recettes réelles de fonctionnement		58 507,74	1 926,00	58 507,74
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	20 452,02	26 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		26 000,00	20 452,02	26 000,00
Total des recettes de Fonctionnement		1 010 507,74	598 047,15	989 118,97

Résultat reporté	66 092,26	66 092,26	45 331,03
-------------------------	------------------	------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 076 600,00	664 139,41	1 034 450,00
--	---------------------	-------------------	---------------------

Ce qui donne un total de recettes de : **1 034 450,00 €HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015	CA 2015	RAR 2015	BP 2016
16	Emprunts et Dettes	130 100,00	128 478,64	0,00	137 605,00
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des Dépenses financières	130 100,00	128 478,64	0,00	137 605,00
20	Immobilisations incorporelles	8 650,00	1 650,00	0,00	2 036,62
21	Immobilisations corporelles	185 185,00	18 413,60	155 000,00	155 000,00
23	Immobilisations en cours	155 294,06	40 371,10	41 048,00	276 048,00
	Total des Opérations d'équipement	349 129,06	60 434,70	196 048,00	433 084,62
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 000,00	20 452,02	0,00	26 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 000,00	20 452,02	0,00	26 000,00
041	Opérations Patrimoniales	1 989,83	1 989,83	0,00	0,00
	Total des opérations Patrimoniales	1 989,83	1 989,83	0,00	0,00
	Total des dépenses d'investissement	507 218,89	211 355,19	196 048,00	596 689,62
	Résultat reporté	70 781,11	70 781,11	0,00	7 210,38
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	578 000,00	282 136,30	196 048,00	603 900,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **603 900,00 €HT**

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2015	CA 2015	RAR 2015	BP 2016
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
13	Subventions investissement	47 050,00	0,00	16 500,00	24 800,00
16	Emprunts et dettes	375 960,17	130 000,00	190 000,00	423 858,27
	Total des recettes financières	423 010,17	130 000,00	206 500,00	448 658,27
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	142 000,00	141 936,09	0,00	149 241,73
21	Virement de la section d'exploitation	10 000,00	0,00	0,00	5 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	152 000,00	141 936,09	0,00	154 241,73
041	Opérations Patrimoniales	1 989,83	1 989,83	0,00	0,00
	Total des opérations Patrimoniales	1 989,83	1 989,83	0,00	0,00
	Total des recettes d'Investissement	578 000,00	274 925,92	206 500,00	603 900,00
	Résultat reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	578 000,00	274 925,92	206 500,00	603 900,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **603 900,00 €HT**

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2016 du *Service de l'Assainissement* ainsi présenté.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 12

Objet : Budget Primitif « Zone d'Activités Economique »

Afin d'assurer la pérennité et le développement de la zone économique La Bastide/Camp Esprit tant sur le territoire de la Commune de Villemagne que sur celui de de la Commune de Bédarieux et permettre aux établissements Pierre FABRE de s'installer sur le secteur ; il est nécessaire de trouver des solutions permettant de répondre à deux problématiques majeures : traitement d'eaux usées et alimentation en eau potable.

Au regard des compétences de chacune des collectivités concernées, de l'indissociabilité technique des travaux à réaliser, de leur proximité géographique et de la complémentarité des ouvrages permettant d'étendre et d'améliorer la zone d'activités de La Bastide/Camp Esprit, il a été décidé de procéder à la réalisation des travaux sous maîtrise d'ouvrage unique en application de l'article 2.II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports à la maîtrise d'œuvre privée.

Les communes de Bédarieux, de Villemagne l'Argentière et Syndicat Mixte décident d'assurer en Co-maîtrise d'ouvrage les travaux d'assainissement, d'Eau potable, Réaménagement des Voies internes de zone côté Commune de Bédarieux et de Viabilisation de l'extension du PRAE.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de ces travaux a été établie par les trois parties en date du 08 décembre 2015 (copie ci-jointe) délibérée le 22 septembre 2015. Celle-ci désigne à cet effet la Commune de Bédarieux en qualité de Maîtrise d'ouvrage Unique.

Le coût total prévisionnel maximal des travaux est estimé à : **2 100 000 € HT**

Ce coût est décomposé comme suit : (Chapitre 23)

- Assainissement :	500 000 € HT
- Eau potable :	500 000 € HT
- Voies internes :	420 000 € HT
- Viabilisation de l'Extension du PRAE :	680 000 € HT

Cette enveloppe prévisionnelle comprend les honoraires du mandataire, du maître d'œuvre, le coût des Etudes, des travaux et du CSPS et tous les frais annexes relevant de ces travaux.

Le coût total de financement de ces travaux s'élève à **2 100 000 € HT**, réparti de la façon suivante : (Chapitre 13)

Participation Commune Bédarieux :	258.725,63 € HT
Participation Commune de Villemagne l'Argentière :	241.274,38 € HT
Participation Syndicat Mixte (Région)	1 .100. 000,00 € HT
Participation Grand Orb :	500.000, 00 € HT

Afin de garder une certaine traçabilité et ne pas déséquilibrer le Budget Général de la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de créer un Budget Annexe intitulé « Zone d'Activités Economiques » sur lequel sera inscrit uniquement les dépenses et recettes d'investissements liées à cette opération.

Il précise aussi que ce Budget sera assujetti à la TVA, et sa nomenclature comptable sera la M14.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir,

- **Approuver la création du Budget Annexe« Zone d'Activités Economiques ».**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

VOTE : UNANIMITE

.

Question n° 13

Objet : Subvention de fonctionnement au S.D.I.S.

Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer l'appel à cotisations 2016 du Service Départemental d'Incendie et de Secours afin de pouvoir procéder à son règlement.

Service Départemental d'Incendie
et de Secours (S.D.I.S.)

227.480,47€
payable en quatre fois

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **procéder au règlement de la subvention de fonctionnement du SDIS.**

VOTE : UNANIMITE

Introduction

Les trois délibérations suivantes concernent une restructuration en profondeur du centre-ville. Ce projet est né de la déclaration de péril de deux immeubles menaçant ruines, situés rue des Aires.

Je m'explique :

Première délibération : question n°14 :

Les immeubles cadastrés BD 786 (bloc C) BD64 (bloc A et B) ont été frappés de périls. Le propriétaire Monsieur CASTANIER, gérant de la SCI Atmosphère a proposé à la commune de vendre l'ensemble de ce bâti pour 1€ symbolique.

Deuxième délibération : question n°15 :

Elle concerne la parcelle cadastrée BE 787 (bloc D). Afin de donner une cohérence à cette démolition, il serait nécessaire de racheter l'immeuble qui est actuellement habité par Madame BOROWICZ ainsi que deux autres personnes dans des locaux commerciaux : Monsieur GAY et Monsieur TITAH.

Pour la propriétaire le montant est évalué à 107 000€, on propose 108 000 €.

Pour Monsieur GAY, le montant est évalué à 20 000€, on propose 22 000 €.

Pour Monsieur TITAH, le montant est évalué à 20 000€, on propose 25 000 €.

Il n'y a pas de problèmes de relogement sauf pour Monsieur GAY qui souhaite un transfert de son activité dans la rue de la république.

Troisième délibération : question n°16 :

C'est la condition essentielle pour qu'il puisse quitter l'immeuble, et vue l'intérêt de ce projet et considérant la nécessité de maintenir cette activité économique, il est proposé d'acquérir un petit immeuble appartenant à Madame VERNAZOBRE (ancienne boucherie Trinquard) pour 25 000 €. Cet immeuble comprend deux appartements abandonnés en très mauvais état mais il est structurellement de bonne qualité.

Nous céderions donc le local commercial pour 7500 € à Monsieur GAY.

Le projet global :

Toutefois, la démolition de toute cette barre d'immeuble va dégager le parking Paul Rabaud et donner un autre aspect à ce secteur de la ville.

Elle reste cependant délicate car une partie de l'immeuble (bloc A) s'appuie sur un bâtiment dans un état convenable mais aussi à l'arrière du centre esthétique de Madame CALAS et d'un garage dont l'état est quant à lui très problématique.

Avant d'entreprendre tous travaux, une étude pointue doit être mise en œuvre et comme le souhaite l'esthéticienne il serait intéressant de transférer son activité rue de la république.

C'est donc un projet important, délicat mais je crois incontournable.

Nous n'en sommes pas là aujourd'hui mais il est urgent d'acquérir les immeubles qui font l'objet de ces trois délibérations.

Question n° 14

Objet : Réaménagement de la place Rabaud / rue des Aires : Acquisition d'immeubles appartenant à la SCI Atmosphère.

Monsieur CASTANIER, gérant de la SCI Atmosphère, a fait part de son intention de céder en l'état et pour l'euro symbolique une partie de ses biens, situés aux 14 et 18 rue des Aires, sur une partie de la parcelle cadastrée BD64 (Bloc B) et sur la totalité de la parcelle BD786 (Bloc C).

La commune envisage d'acquérir ces immeubles afin de les détruire et d'ouvrir la rue des Aires sur la place Rabaud.



Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver cette opération de renouvellement urbain en plein cœur du centre-ville.
- D'acquérir à l'euro symbolique et en l'état la totalité de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BD786 et une partie ou en totalité l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BD64.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération

DEBAT :

Monsieur Pierre MATHIEU informe que ce projet se trouve dans le secteur du quartier prioritaire, il est en accord avec la politique de ville.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 15

Objet : Réaménagement de la place Rabaud / rue des Aires : acquisition d'un immeuble en copropriété sur la parcelle BE 787.

Dans la rue du Temple, est situé un immeuble en bon état cadastré BE 787 (Bloc D) et occupé par des copropriétaires ayant fait part de leur intention de céder leur bien à la commune, dans le cadre du réaménagement de l'îlot de la rue des Aires.



Madame BOROWICZ est propriétaire de 3 logements d'une superficie utile totale de 119m², qu'elle occupe actuellement et estimé par France Domaine le 20 octobre 2015 à 107 000 €.

Monsieur GAY détient un des deux locaux commerciaux du rez de chaussée pour son activité de coiffeur.

Monsieur TITAH possède pour son activité d'infirmier le second local.

Chaque local a une surface utile de 20m² environ et a été estimé par France Domaine le 20 octobre 2015 à hauteur de 20 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'acquisition de l'immeuble cadastré BD 787 pour un montant de 155 000€ :
 - les 3 appartements de Madame BOROWICZ pour 108 000€
 - le local commercial de l'infirmier M. TITAH pour 25 000€
 - le local commercial du coiffeur M. GAY pour 22 000€

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce projet.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 16

Objet : Acquisition d'un immeuble en copropriété sur la parcelle BD328.

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente approuvée par le Conseil municipal et relative à l'acquisition d'un immeuble en copropriété appartenant à Mme BOROWICZ, M. GAY et M. TITAH.

Monsieur GAY, artisan-coiffeur, a émis une condition pour accepter de céder son salon : la Commune devait lui proposer un local commercial équivalent afin d'y poursuivre son activité.

Madame VERNAZOBRES, a fait part de son intention à la commune de se défaire de l'ensemble de ses lots en copropriété, comprenant un local commercial de 75m² en rez-de-chaussée d'une part, et d'autre part deux appartements de 22m², un appartement de 96m² et un grenier de 39m².

La commune souhaite acheter les lots de Madame VERNAZOBRE, puis céder le local commercial au coiffeur pour la somme de **7 500 €**.



Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'acquérir en l'état les lots appartenant à Madame VERNAZOBRES dans l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BD328 pour la somme de 25 000€.
- Céder le local commercial à Monsieur GAY pour 7 500€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 17

Objet : Réaménagement de la place Rabaud / rue des Aires : cession d'un local commercial en copropriété sur la parcelle BD 328, situé au 20 rue de la République.

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente, relative à l'acquisition par la Commune des lots appartenant à Madame VERNAZOBRES sur la parcelle BD 328, dans le cadre de la démolition de l'ilot de la rue des Aires et de la rue du Temple et du relogement de l'activité du coiffeur.

La Commune envisage de céder à M. GAY, artisan-coiffeur, le local commercial situé sur la parcelle BD 328, au 20 rue de la République pour une valeur de 7 500 €, afin qu'il y installe son activité.



Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De céder en l'état le local commercial de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BD328 pour un montant de 7 500 € (hors frais de notaire).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 18

Objet : Réaménagement de la place de la Vierge : acquisition d'un immeuble appartenant à la SCI Le Soleil situé 4-6 rue des Fossés

La place de la Vierge, proche de la Mairie, constitue un lieu central de la commune de Bédarieux.

Mais depuis plusieurs années, le secteur de la place s'est très fortement dégradé.

La Mairie a acquis l'immeuble situé 45 rue Saint Alexandre. Puis en concertation avec le propriétaire de l'immeuble 4-6 rue des Fossés, la Mairie a fait fermer cet immeuble une fois les dernières familles parties.

Monsieur ESTEVE, gérant de la SCI Le Soleil, a fait part de son intention de céder en l'état son immeuble, situés aux 4 et 6 rue des Fossés, sur la parcelle cadastrée BE 111.

Le bien a été estimé par France Domaine le 1er octobre 2015 à 231 000 €.



La commune envisage d'acquérir cet immeuble afin de le réhabiliter et d'en faire des logements pour les étudiants et les enseignants de Bédarieux, conventionnés avec les établissements scolaires et le GRETA (formation des adultes).

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'acquérir à hauteur de 115 000€ et en l'état la totalité de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BE 111**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération**

VOTE : UNANIMITE

Question n° 19

Objet : Réaménagement de la place de la Vierge : acquisition d'un immeuble appartenant à la SCI SIMEA, situé 30, rue Guiraude.

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente.

Monsieur LEBON, gérant de la SCI SIMEA, a fait part de son intention de céder en l'état son immeuble, situé au 30 rue Guiraude, sur la parcelle cadastrée BE 66.



L'immeuble comptant 4 appartements d'une surface d'environ 75m² chacun, a été estimé par France Domaines à hauteur de 260 000 €.

La commune envisage d'acquérir cet immeuble afin de le réhabiliter et d'en faire des logements sociaux, dont un logement accessible aux handicapés en RDC.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'acquérir à hauteur de 260 000€ et en l'état la totalité de l'immeuble situé sur la parcelle cadastrée BE 66,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération,**
- **De prévoir au budget prévisionnel de 2016 les sommes nécessaires à l'acquisition de cet immeuble (y compris frais de notaire).**

VOTE : UNANIMITE

Question n°20

Objet : Cession terrain Carrefour Market

Monsieur DEJEAN, le Directeur du supermarché Carrefour Market, situé sur la route de Saint-Pons, souhaite développer son enseigne.

Pour cela, il a besoin d'étendre le parking sur l'ensemble des terrains appartenant à la Commune et qui abritaient auparavant l'aire des gens du voyage (cadastrées AX 35, 204 et 206), ainsi que l'ancienne station d'épuration, qui sera supprimée par l'acquéreur (cadastrée AX 34).



La Commune restera propriétaire des parcelles AX 203 et 205, sur lesquelles sont implantés des ouvrages publics.

Une servitude de passage est créée sur l'ensemble des parcelles afin que la Commune continue d'entretenir ses réseaux.

La surface de l'ensemble des terrains représente environ 2,1 ha :

- dont 1,7 ha est situé en zone inondable,
- 3100 m² sont situés en zone UE du PLU.

La Commune envisage de céder ces parcelles à Monsieur DEJEAN, qui prendra en charge le coût de la démolition de l'ancienne station d'épuration.

La valeur vénale actuelle desdits terrains est estimée par France Domaines à 100 878€.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De céder en l'état les parcelles AX 34, 35, 204 et 206 pour un montant de 100 000€ (hors frais de notaire),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

VOTE : UNANIMITE

Question n°21

Objet : Recrutement d'agents saisonniers dans le cadre de l'opération « Tremplin » 2016.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances,

Considérant la volonté de la Ville de Bédarieux de renouveler pour l'année 2016 l'opération « Tremplin » initiée en 1989, dont l'objectif, durant la période estivale est de familiariser et favoriser l'insertion future dans le monde du travail des jeunes Bédariciennes et Bédariciens, âgés entre 18 et 22 ans et résidant sur Bédarieux.

Ces jeunes pourront bénéficier d'un contrat saisonnier de 3 semaines au sein des services de la Collectivité à condition de ne pas avoir déjà bénéficié de cette mesure les années précédentes.

Création de 70 emplois saisonniers :

Agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale sur la base de l'article 3 alinéa 2 (besoins saisonniers)

Services : municipaux

Grade de référence : 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emploi concerné – IB 340 – IM 321

Durée : 3 semaines (à temps complet 35h)

Période : du 06 juin au 28 août 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le recrutement d'agents saisonniers dans le cadre de l'opération « Tremplin » pour la saison 2016,

VOTE : UNANIMITE

Question n°22

Objet : Recrutement d'agents saisonniers affectés à la piscine Municipale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances,

Considérant l'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2016 et l'obligation pour la municipalité d'avoir recours à du personnel qualifié pour assurer la surveillance des bassins.

Considérant la nécessité de recruter un maître-nageur-sauveteur titulaire du BPJEPS AAN (diplôme d'État de maître-nageur) et du BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique).

Considérant que le maître-nageur doit être assisté d'un surveillant de baignade titulaire du BNSSA.

Création de 2 emplois saisonniers affectés à la piscine municipale :

2 Agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale sur la base de l'article 3 alinéa 2 (besoins saisonniers)

Service : Piscine

Grade de référence :

- 1 Educateur des Activités Physiques et Sportives –Maitre-Nageur- IB 393 – IM 358
- 1 Opérateur des Activités Physiques et Sportives – Surveillant de baignade- IB 340 – IM 321,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le recrutement d'agents saisonniers affectés à la piscine municipale pour la saison 2016.

VOTE : UNANIMITE

Question n°23

Objet : Règlement intérieur Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) primaire

Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs périscolaire est remis en forme afin d'être plus lisible par les parents et les enfants.

Les règles de fonctionnement ne sont pas modifiées.

Le nouveau règlement est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Adopter le nouveau règlement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) primaire ;**
- **L'autoriser à le mettre en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2016.**

VOTE : UNANIMITE

Question complémentaire n°1

Objet : Demande de subventions pour la remise en état du système Vidéo Protection au titre du FIPD (Fond Interministériel de la prévention de la délinquance).

Lors des évènements météorologiques du mois de septembre 2014, le système de vidéo protection a subi d'importants dégâts provoquant un dysfonctionnement quasi-total de cet équipement.

Un état des lieux effectué par le bureau d'étude Euro Sécurité Med de Béziers a conclu à la nécessité du remplacement de l'ensemble des caméras, du passage au traitement numérique des images et à la mise à niveau du CSU (Centre de Supervision Urbain).

Un appel à concurrence a été lancé en juin 2015. La société AXIANS de NIMES a été retenue pour un montant de travaux s'élevant à 59812 Euros.

A ce montant s'ajoutent les prestations du bureau d'Etude 8000€ et les charges diverses 300€.

Le montant total de l'opération s'élève à 68112€.

Cette opération est éligible à un financement de l'Etat qui, dans le cadre du FIPD peut la subventionner à hauteur de 40% ; soit un montant de 27245 Euros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- **Approuver la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fond Interministériel de la prévention de la délinquance.**
- **L'autoriser à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.**

VOTE : UNANIMITE